



GRAND CONSEIL

Postulat - 22_POS_40 - Fabrice Moscheni et consorts - Aidons les jeunes de condition modeste à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire

Texte déposé :

L'accès au marché du travail pour un jeune peut être un parcours compliqué. En sus d'une bonne formation et d'être motivé, il doit posséder d'autres compétences importantes lorsqu'une entreprise sélectionne un candidat parmi les différents dossiers qu'elle a reçus. Parmi ces compétences, on peut mentionner celui d'avoir une connaissance des outils numériques afin de pouvoir travailler efficacement.

Une autre compétence importante est celle de posséder le permis de conduire automobile (catégorie B). En effet, de nombreuses activités professionnelles requièrent la capacité de se rendre chez des clients avec du matériel pesant et/ou d'avoir accès rapidement à des endroits mal desservis par les transports publics.

Par ailleurs, le permis de conduire est une nécessité pour les personnes habitant dans les zones périphériques du Canton. Palliant le déserte modeste et peu efficace des transports publics, la voiture leur permet de se désenclaver et d'avoir accès à un plus grand bassin d'opportunités professionnelles et associatives.

Actuellement, le coût pour obtenir un permis de conduire est devenu prohibitif pour les classes populaires. Si l'on n'a pas la chance de pouvoir compter sur l'aide familiale pour aider dans l'apprentissage de la conduite d'une voiture, le coût du permis varie entre 1'500 CHF, pour les plus habiles, et 4'000 CHF, voire plus, pour les moins chanceux. Certains jeunes peuvent y renoncer à cause des coûts trop importants et prétendent ainsi leur chance d'accès au marché du travail ainsi que de désenclavement s'ils habitent dans une zone périphérique.

La Canton doit mettre en place les conditions-cadres permettant un accès équitable au marché du travail. Il doit aussi assurer un traitement équitable pour les personnes habitants dans les zones périphériques. Ceci est particulièrement crucial pour les jeunes. Dans ce contexte, aucun jeune ne devrait renoncer à obtenir son permis de conduire automobile pour cause d'un problème financier.

Ce postulat invite le Conseil d'Etat à étudier l'opportunité d'aider financièrement les jeunes de condition modeste désireux d'obtenir le permis de conduire automobile de catégorie B.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Denis Dumartheray (UDC)
2. Fabrice Neyroud (UDC)
3. Fabrice Tanner (UDC)
4. Guy Gaudard (PLR)
5. Jacques-André Haury (V'L)
6. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
7. Jean-François Thuillard (UDC)
8. José Durussel (UDC)
9. Maurice Treboux (UDC)
10. Nicola Di Giulio (UDC)
11. Oscar Cherbuin (V'L)
12. Philippe Liniger (UDC)
13. Pierre-Alain Favrod (UDC)
14. Stéphane Jordan (UDC)
15. Yann Glayre (UDC)
16. Yvan Pahud (UDC)